

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2020

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, M. CAPET, A. ARNAUD, M. FONGELLAS, T. GERARD, G. GERBOD, L. GRESSET, L. GUILLAUME, A. JACQUET, F-H. LOERCH, J. MOREL, L. RICHARD

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 26 juin 2020

Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu municipal, à l'unanimité et nomme Fabienne JOBARD comme secrétaire de séance.

Nouvelle procédure de demande de travaux expliquée par Philippe Romanet

Philippe ROMANET, prochainement responsable des services techniques d'Arcade, explique que, dorénavant, toutes les demandes de travaux et d'intervention des services techniques d'Arcade doivent passer par le logiciel IATAL, installé sur 2 ordinateurs de la mairie. Cela évite la perte d'information des demandes orales, permet une meilleure gestion, de la précision, un gain de temps et l'accès à un historique. Un filtrage a lieu pour ajourner, refuser ou accepter la demande. Si elle est urgente, elle sera traitée dans la journée avec un bon de commande de travail et sera terminée avec un retour au demandeur via une fiche de suivi... Ainsi le maire peut suivre sa demande et avoir en temps réel le nombre d'heures de travaux Arcade passées pour la commune. On peut aussi donner une date impérative de réalisation des travaux si besoin.

Philippe Romanet passe en mairie tous les lundis matin pour faire le point avec Madame le Maire et Rémy Schmidt qui intervient prioritairement sur Bellefontaine (seul ou parfois en équipe). Monsieur Romanet propose à tous les élus une visite des services techniques et un état des lieux de la voirie de Bellefontaine.

A la question de Fabienne Jobard sur le nombre d'heures techniques attribuées à Bellefontaine, Philippe Romanet précise qu'il y en a 2600 par an et que l'on en est à 625 heures. Les heures de suivi des cadres Arcade ne sont pas comptabilisées.

1) Aide EAB

Christian Jobez, de l'association Espace Alpin de Bellefontaine a sollicité une subvention exceptionnelle de 30 000 € pour faire face à une baisse de chiffre d'affaires de 75 % due au manque de neige, à un hiver trop doux, au covid...

Malgré l'assurance perte exploitation, et les aides de l'état pour activité partielle, le déficit de la dernière saison est important. Pour pouvoir continuer à gérer les remontées mécaniques, l'association a besoin d'un soutien financier.

Une convention, obligatoire pour verser une subvention supérieure à 23 000 €, a été établie en précisant le caractère exceptionnel de cette aide qui sera attribuée en 2 versements de 15 000 €, le premier dans un proche délai dès que délibération et convention seront envoyées à la Sous-Préfecture et le deuxième à l'automne .

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à signer la délibération, et tout document afférent à cette affaire.

2) CDD employées communales

Jessica MOREL a un CDD de 15 heures hebdomadaires et Bénédicte LAUX un CDD temps complet de 35 heures. Ces contrats doivent être renouvelés à la prochaine rentrée scolaire, puisqu'ils sont signés en septembre jusqu'en juillet de l'année suivante. Pascale Morel, elle , a un CDI.

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

Madame le Maire précise que Fabienne JOBARD a établi une convention d'adhésion au dispositif 2S2C afin d'obtenir une aide de l'Etat pour la mise en place de la garderie supplémentaire, en journée, à la reprise de l'école après le confinement. 1200 € seront ainsi versés pour la période du 11 au 22 Juin.

3) Coupes de bois et devis de travaux sylvicoles

M. Chaussignan de l'ONF est venu rencontrer Madame le maire et Laurent Gresset pour se présenter et proposer des devis de travaux pour un montant de 4 884 € pour les parcelles forestières 17, 23, 34 et 43.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération, le devis, et tout document afférent à cette affaire.

4) Bail appartement mairie

Céline DURION et Camille RICHARD loueront l'appartement en haut de la mairie au 1er juillet. Les travaux de rafraîchissement de peinture seront faits par leurs soins, en contrepartie d'un mois de location gratuit.

L'appartement fait 150 m2 pour un loyer de 695 € (sans les charges) plus 20 € de charges de ménage des communs. Certains conseillers pensent que l'on pourrait augmenter les tarifs de ce loyer, ce qu'on débattrait pour les prochains locataires ...

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

5) Délégations consenties au maire

Le conseil municipal doit établir les délégations consenties au maire dans 10 domaines généraux : urbanisme, état civil, indemnités

Pour établir la liste de ces délégations avec précision, le conseil décide de se laisser le temps d'y réfléchir et de la finaliser au conseil suivant.

6) Indemnités maire/adjoints

Les indemnités du Maire et des adjoints ont été votées . Il y aura des dotations de l'état pour participer à la hausse de 30% de ces indemnités qu'il a incité.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer le tableau et la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

7) Arrêtés délégation fonction adjoints

Les arrêtés de délégation de signature des adjoints sont établis en fonction des domaines d'action et d'engagement dans les diverses commissions des 4 adjoints. Chaque arrêté, pris pour la durée du mandat, devra être signé individuellement par l'adjoint concerné et par le maire.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

8) Demande de subvention de fonctionnement pour la gestion du domaine nordique au Conseil Départemental jusqu'à la fin du mandat

Afin que le Conseil départemental verse une subvention annuelle de 1 790 € de fonctionnement pour la gestion du domaine nordique , la délibération sera prise pour la durée du mandat sauf mention contraire.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

9) Demande de subvention pour le poste d'accompagnatrice de bus scolaire jusqu'à fin du mandat

Afin que le Conseil Départemental donne une subvention annuelle équivalente à 50 % du coût des heures d'accompagnatrice dans le bus scolaire (200 € fois 3 trimestres divisé par 2 soient 300 €), la délibération sera prise jusqu'à la fin du mandat.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

10) Vente parcelle communale

Jean-Paul BOURGEOIS a demandé au maire si la commune pourrait lui vendre la parcelle cadastrée AI N° 72 de 140 m² située entre le mur du presbytère et la parcelle dont il est propriétaire actuellement. Cette bande de terrain lui est nécessaire pour construire un garage.

Le prix du mètre carré est compris entre 40 € et 45 € , ce qui porte à 6 300 € le prix de vente. Les frais de notaire étant à la charge du demandeur, il est décidé d'arrondir la somme à 6 000 € ce qui porte à 42 € le mètre carré avec les frais d'acte notariés en sus.

Cette proposition de vente est soumise au vote : 14 votes pour et 1 abstention.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

Comptes rendus et questions diverses :

- 1) Conformément au souhait du Maire et des adjoints, Maïlys CAPET a contacté le responsable du PNR pour qu'il anime une **réunion d'information pour présenter le PLUI au conseil municipal**. Le conseil devra en effet rendre son avis sur ce PLUI avant le 22 septembre et on devra aussi être capable d'expliquer les modifications de zones aux propriétaires de parcelles sur la commune.
- 2) Le maire explique que le **permis de construire modificatif de la Chaumière** a été refusé par la DDT, pour problème de distance entre la route départementale et la parcelle qui doit être soit de 5 mètres soit en limite. Or la distance est actuellement de 1,50 mètres. L'architecte responsable du chantier de la Chaumière a été avertie.
- 3) Olivier Perrad fait un **compte rendu de la réunion du SMDT** de ce soir. Le nouveau bureau a été voté avec Sébastien BENOIT-GUYOD président réélu et Gilbert BLONDEAU, vice-président. Ont été évoqués la volonté de projets

d'investissement structurants et le projet d'étendre les compétences du syndicat, afin de ne pas tout miser sur la neige et de développer les sports 4 saisons. Clément Pernod aimerait un engagement des communautés de communes du territoire et émet le vœu d'inclure le ski de fond dans le SMDT. Le projet de développement du domaine les Rousses-la Dôle est bien explicité dans la vidéo You tube Jura Léman.

- 4) Fabienne Jobard remercie les élus qui ont complété les commissions Arcade, pour permettre d'avoir au moins 2 personnes dans chacune d'elles et de représenter la commune en cas d'absence de l'une d'elles. Laurent Gresset s'engagera également dans la commission tourisme.

On termine en évoquant l'intéressant **projet de création d'un télésiège sur le haut du domaine alpin** (et accessible depuis la nouvelle desserte forestière ASA) présenté par Michel Bourgeois en commission tourisme. Ceci permettrait de skier sur le haut des pistes en cas de manque de neige. Ce projet a été envoyé à tous les élus et Olivier Perrad se chargera d'en parler au syndicat mixte .

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 2 juillet 2020